

# ARCHITECTURES DE MAIRIES

**LA NAISSANCE D'UNE CONVENTION** Sous l'Ancien Régime, seules les grandes cités ayant acquis leur autonomie étaient dotées d'hôtels de ville, construits sur le modèle des hôtels particuliers aristocratiques, parfois munis d'une tour beffroi. Nantes acquiert le statut de mairie en 1564, et achète en 1578 une ancienne auberge datant du XV<sup>e</sup> siècle, l'hôtel des Dervallières. La façade de l'édifice sera reconstruite en 1606, et l'immeuble progressivement agrandi pour n'obtenir son aspect actuel qu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

La Révolution française crée un nouveau découpage de l'ensemble du territoire français, et entraîne un vaste mouvement de construction de « maisons communes ». L'architecte et théoricien Jean Nicolas Louis Durand, partisan d'une architecture simple et symétrique, au décor sobre, définit en 1817 les canons d'une monumentalité publique basée sur les « convenances ». Ses préceptes seront suivis tout au long du siècle, et permettront à toutes les communes, quelle que soit leur taille, d'exprimer simplement la dignité et la sagesse du nouveau pouvoir local.

Plus de la moitié des communes de Loire-Atlantique possède encore aujourd'hui une mairie héritée du XIX<sup>e</sup> siècle, construite le plus souvent entre 1830 et 1860. Ces édifices sont bien des « maisons communes », au sens où leur typologie architecturale est à la fois celle d'une maison et à la fois celle d'un lieu de pouvoir collectif. La façade prin-

cipale est souvent extrêmement simple<sup>1-2</sup>, mais peut s'ornier d'un fronton<sup>3</sup>, d'un balcon à l'étage, de la devise de la République, parfois d'une horloge<sup>4</sup>. Un escalier plus ou moins monumental<sup>5</sup> ou un porche à arcades<sup>6</sup> peut en compléter l'ordonnement. Selon l'importance de la commune, l'édifice abritait également l'école, la poste, la justice de paix, un logement d'instituteurs<sup>7</sup>. Il peut donc être flanqué de deux ailes symétriques<sup>8</sup>, ou prolongé sur l'arrière par l'école publique.

**L'URBANITÉ RÉPUBLICAINE** Ce qui différencie la plupart de ces mairies d'une simple demeure néo-classique tient principalement à leur implantation privilégiée, au centre de l'agglomération, en fond de place, à l'extrémité d'une perspective, parfois en vis-à-vis de l'église ou du presbytère.

Cette architecture simple et facilement repérable de la mairie-école néoclassique participe fortement à la structuration de la plupart des bourgs. Elle a pu parfois être adaptée aux caractéristiques locales, dans le choix des pierres d'encadrement ou dans celui du matériau de couverture, mais elle est surtout devenue un symbole efficace du double statut acquis par le pouvoir municipal, puisque le maire est à la fois le représentant d'une collectivité locale et celui de l'État unificateur et centralisé.



1 - La Chapelle-Saint-Sauveur



2 - Maisdon-sur-Sèvre



3 - Sucé-sur-Erdre



4 - Bourgneuf-en-Retz



5 - Saint-Gildas-des-bois



6 - Arthon-en-Retz



7 - Legé



8 - Vieillevigne

**LA PERTE D'UN MODÈLE** À la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, peu de mairies seront construites. Seules quelques adaptations stylistiques pourront faire évoluer le modèle : architecture néo-Louis XIII à Pontchâteau<sup>9</sup> ou décor éclectique pour la mairie de Guémené-Penfao<sup>10</sup> (construite en 1889 lors du centenaire de la Révolution), porches à arcades aux Sorinières ou à La Baule-Escoublac<sup>11</sup> (en 1922), beffrois pour l'ancienne mairie d'Herbignac ou pour Nantes-Doulon, péristyle à fronton à Sion-les-Mines<sup>12</sup> (en 1880).

Au cours des XIX et XX<sup>es</sup> siècles, des communes rachètent des propriétés privées pour y installer leur mairie, et ceci dès 1804 pour Machecoul, inaugurant une pratique qui se généralisera dans les cinquante dernières années, avec la réhabilitation de maisons bourgeoises ou de manoirs, de villas balnéaires ou de presbytères. Les conventions propres à l'architecture publique pourront alors parfois être aban-

données, comme à Pornichet<sup>13</sup> et à Bouaye<sup>14</sup> avec l'achat de villas construites en 1910 et présentant des façades asymétriques.

Les grands courants architecturaux du XX<sup>e</sup> siècle sont peu représentés dans l'architecture des mairies de Loire-Atlantique. L'architecture du Mouvement moderne assimile l'hôtel de ville à un immeuble de bureaux et, seule ou presque, la mairie de La Baule<sup>15</sup> illustre cette référence en 1973. L'hôtel de ville de Saint-Nazaire<sup>16</sup>, reconstruit en 1960 par l'architecte Roux-Spitz, conservait les conventions classiques de la symétrie et de la simplicité, de la rigueur et du péristyle à colonnade. Le courant régionaliste incitera les architectes des années soixante-dix à s'inspirer de l'architecture locale, avec le paradoxe de concevoir des équipements collectifs urbains en utilisant des références architecturales privées et rurales.

Le résultat de ces deux approches sera souvent une certaine perte d'identité de la mairie en tant qu'édifice public.



9 - Pontchâteau



10 - Guémené-Penfao



11 - La Baule-Escoublac



12 - Sion-les-Mines



13 - Pornichet



14 - Bouaye



15 - La Baule



16 - Saint-Nazaire

**UNE NOUVELLE « MAISON COMMUNE »** Les dernières décennies ont vu s'afficher une volonté claire de rapprocher la mairie des citoyens, d'en ouvrir grandes les portes aux usagers et à leurs associations ou à d'autres services publics. De strictement « politique », le caractère des mairies s'est finalement rapproché du concept initial de « maison commune », ouverte à une démocratie plus proche du citoyen.

Ce souhait de transparence s'est par exemple exprimé par la création d'importants percements dans les façades d'édifices existants (à Aveszac, Cordemais<sup>17</sup>, La Turballe<sup>18</sup>), par la conception de nouvelles mairies largement vitrées (à La Chapelle Basse-Mer, Guérande<sup>19</sup>, Le Loroux-Bottereau, Vallet) ou par la réalisation d'extensions ouvertes (halls d'accueil ou salles de conseil à Drefféac<sup>20</sup>, La Haye Fouassière, Rougé, Saint-Mars-de-Coutais) prolongeant des édifices plus anciens.

Des symétries ou des élévations jugées trop hautaines ont été « cassées » par des déplacements de l'entrée (à Chéméré, Drefféac, Gorges, Mauves-sur-Loire<sup>21</sup>), par des axes et des cheminements biais (Sion-les-Mines), par des ajouts aux parois courbes (Abbaretz<sup>22</sup>, Saint-Mars-de-Coutais, Saint-Sulpice-des-Landes), par des nouveaux porches d'accueil (La Limouzinière, La Montagne, Saint-Lumine-de-Coutais<sup>23</sup>), par la suppression des grilles de clôture, etc.

En 1989 à Rezé<sup>24</sup>, à partir d'une réflexion sur le centre ville, le site et les bâtiments existants, l'architecte italien Alessandro Anselmi crée un hôtel de ville au parti-pris architectural exceptionnel. La mairie est à la fois un monument et un espace public, un morceau de ville et un

jardin, une œuvre contemporaine et un lien avec le patrimoine architectural de la ville.

Ces volontés de rupture avec le modèle ancien cohabitent paradoxalement aujourd'hui avec la tendance opposée, récemment réapparue : le retour décomplexé aux conventions anciennes de la monumentalité, à la symétrie, à la hiérarchisation des édifices en corps principal et en annexes. Certains projets récents réutilisent d'ailleurs directement le vocabulaire néoclassique des origines, avec frontons et colonnes encadrant une entrée axée (Héric, Sainte-Pazanne, Saint-Même-le-Tenu).

**UN NOUVEL ESPACE PUBLIC** Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, nombre de places de mairies s'étaient progressivement transformées en simples parkings, parfois traversés de voies routières. Une prise de conscience de la dégradation de ces espaces publics pourtant majeurs a entraîné une politique globale de réflexion et d'interventions. En priorité, les places centrales ont été réinvesties, et avec elles, souvent, les abords directs des mairies. Ces requalifications d'espaces autour des mairies existantes ont montré la nécessité d'accompagner les constructions neuves de projets d'aménagement de leur environnement. Cette réflexion sur l'inscription de l'architecture s'est tout naturellement élargie à des problématiques urbaines touchant aux cheminements ou aux stationnements, aux alignements, aux îlots, aux notions de centralité et de composition urbaine autant qu'aux qualités d'usage des espaces publics.



17 - Cordemais



18 - La Turballe



19 - Guérande



20 - Drefféac



21 - Mauves-sur-Loire



22 - Abbaretz



23 - Saint-Lumine-de-Coutais



24 - Rezé

**LES PROJETS RÉCENTS (1989-2002)** Depuis 1989, date du premier inventaire photographique réalisé par le C.A.U.E., et jusqu'à 2002, onze communes ont construit une mairie neuve : La Chapelle-Launay en 1990, Quilly en 1991, Mésanger et Saint-Même-le-Tenu en 1992, Vallet en 1993, Le Loroux-Bottereau en 1994, Saint-Viaud en 1995, Fresnay en 1998, Besné en 1999, Herbignac en 2000 et Guérande en 2001.

Une vingtaine de communes l'ont déplacée en réhabilitant et en agrandissant de manière significative un bâtiment existant, devenu donc le nouvel hôtel de ville, situé dans un nouveau cadre. Ces opérations ont souvent concerné des presbytères, dont le problème de la réaffectation ou de l'entretien se posait, ou d'autres grandes maisons bien implantées.

Quinze communes ont procédé à une extension conséquente de la mairie existante. Certaines de ces interventions sont assez importantes pour qu'on puisse parler d'un nouveau bâtiment public dont l'image, le fonctionnement et les abords ont changé.

Symptomatique des opérations liées à des besoins et à des usages nouveaux, le choix de la commune de Gorges a été de tirer parti de l'ancien presbytère, bel édifice doté de dépendances et d'un jardin au centre du bourg. L'élargissement du programme initial à des locaux associatifs, à une bibliothèque, à un centre médical et à la cure, a conduit à la restauration de l'édifice et à la construction d'une extension latérale, offrant une nouvelle entrée côté cour et des espaces ouverts côté jardin (1997, architectes Forma 6).

La conception d'une mairie peut être liée à une intervention sur la structure urbaine. Pour le nouvel hôtel de ville de Besné, enchâssé dans un îlot du centre-bourg, l'accès se fait par la place de l'église et par la rue de la Mairie. L'édifice est organisé au long d'une galerie traversante marquée par une double lame de couleur brique (1999, architectes Haumont-Rattier). En 2000, la commune de Nort-sur-Erdre investit les terrains situés derrière la mairie conservée. Un préau vitré relie le nouvel accueil, les dépendances réhabilitées, et une nouvelle salle donnant sur la rue arrière. Un passage pavé crée un espace piétonnier traversant l'îlot (architecte Jean Le Brun). À Vallet, l'implantation du nouvel hôtel de ville fait suite à la décision de redynamiser et de restructurer un îlot urbain (1993, architecte Guy Murail).

C'est la notion de « paysage urbain » qui peut être abordée lors de l'implantation et de la construction d'une mairie. À Herbignac, le nouvel hôtel de ville prend ainsi en compte, outre le programme concernant les services communaux, la volonté de définir un espace public urbain de qualité, et le désir de lier ce nouveau cœur de bourg au site environnant (2000, architectes Forma 6). Le projet est ici global. L'architecture n'est plus réduite à la recherche de monumentalité et, devenue un outil au service d'une véritable stratégie urbaine, peut se permettre une apparente modestie formelle.

Peut-être est-on ici véritablement revenu, dans le cadre de préoccupations nouvelles, à l'esprit des « convenances » que préconisait l'architecte Durand en 1817...



Besné



Gorges



Herbignac